

ARTS MARTIAUX

L'art de dégainer le sabre japonais. L'ensemble des mouvements consiste à dégainer, à effectuer des coupes diverses et à rengainer. Ces mouvements sont codifiés et constituent des Kata. Chaque Kata renferme en moyenne une dizaine de formes.

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DURÉE	Coût (\$) Taxes incluses															Remarques
							1 mois			2 mois			3 mois			4 mois			5 mois			
							EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	
Club d'iaïdo	02 020 15	01	Initié	Ve 17h à 18h25 et Di 10h30 à 11h55	00153	Le 11 de chaque mois. Fin le 18 mai	36	45	72	66	83	132	86	108	172	103	129	206				1-3-5

NOTE : Tous les cours et pratiques sont annulés du 6 au 9 avril 2012 inclusivement (Pâques).

1. **Tenue et/ou équipement obligatoire** (à commander si nécessaire auprès de l'intervenant au 1^{er} cours) :

iaïdo : dogi et obi blancs, un bokken en bois (environ 100 \$ pour l'ensemble). On peut porter l'hakama si désiré et utiliser un iaïto approuvé par l'instructeur ;

3. Préalable : niveau précédent ou l'équivalent.

5. Entrée à la pièce acceptée au coût de : 13 \$ / membre, 19 \$ / non membre, pour une pratique de 1,5 h ou 17 \$ / membre, 25 \$ / non membre, pour une pratique de 2 h.

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M: Membre du PEPS
NM: Non-membre du PEPS

Responsables : France Lebel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca

Inscription : 418 656-PEPS (7377)

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.